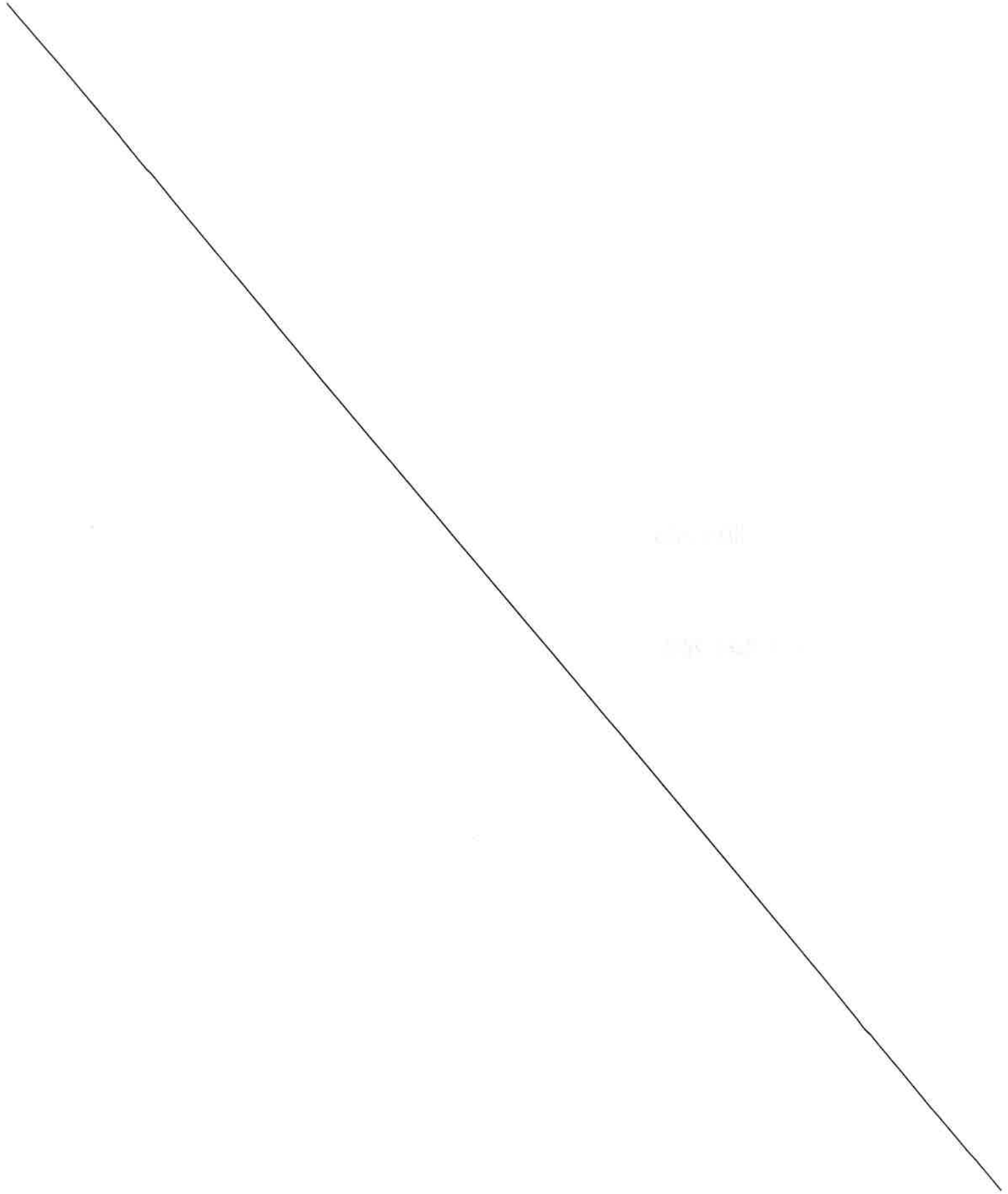


République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

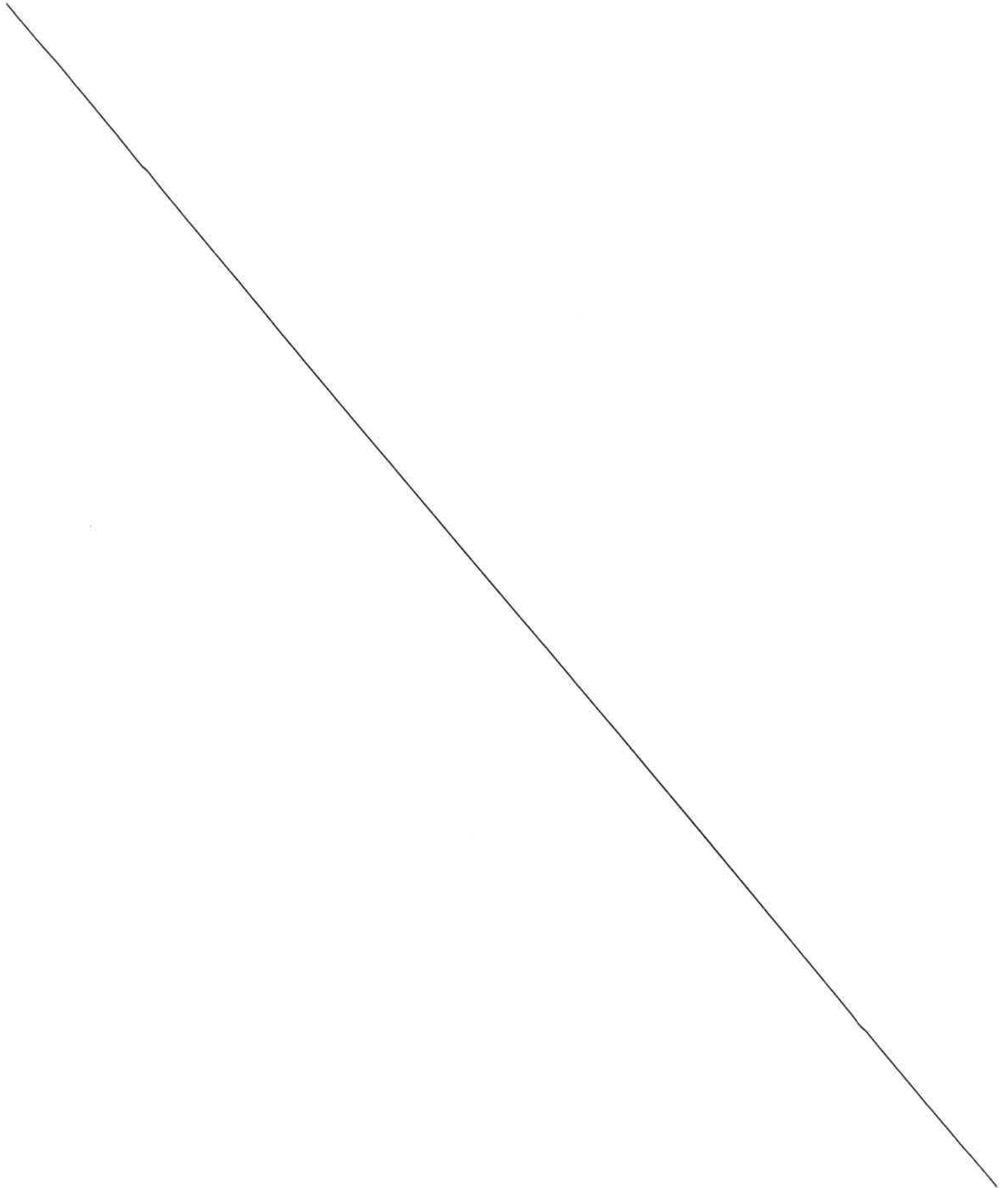
COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 21 février 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>37</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	28	Qui ont pris part au vote	37	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 14 février 2019.</p>
Conseillers en exercice	52						
Présents	28						
Qui ont pris part au vote	37						
<table border="1"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">UNANIMITÉ</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	UNANIMITÉ				<p>Présents : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. SAVREUX, CLAISSE, Mme BOHAIN, M.M. HERNANDEZ, DESSEAUX, DEBART, CANDELA, RENAUX, Mmes FINET, BRIAULT, M.M. MAGNIER, DEFLESSELLE, DESFOSSÉS, BLEYAERT, LEFEUVRE, LENGLET, FRANCOIS, VILLAIN, BEAUVARLET, BOULANGER, Mmes MARCEL, MAILLART, THIEBAUT, M.M. AMARA, BABAUT, SIMON</p>		
UNANIMITÉ							
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :</p> <p style="text-align: center;">- 1 MARS 2019</p> <p>Et publication le :</p> <p style="text-align: center;">- 1 MARS 2019</p>	<p>Excusés, absents : M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, RIFFLART, Mmes HAMADI, PINON, M.M. LORIC, DE WITASSE-THEZY, SOMON, PETIT, LETESSE, Mmes LEMAIRE, DE WAZIERS, CARPENTIER, M.M. GREVIN, DELNEF.</p>						
	<p>Pouvoirs :</p> <p>Olivier JARDÉ à Jean-François CLAISSE Jean-Jacques STOTER à Joseph BLEYAERT Bernard LEPERS à Michel VILLAIN Jean-Pierre DESTOMBES à Bénédicte THIEBAUT Henri GERARD à Patrick SIMON Florence RODINGER à Patrick DESSEAUX Michel WATELAIN à Franck BEAUVARLET René LOGNON à Philippe FRANCOIS François DURIEUX à Jean-Michel MAGNIER</p>						
<p>Monsieur CLAISSE est arrivé à 11h10</p>							
<p>Début de la séance : 10h32 Fin de la séance : 11h54</p>							



Le compte-rendu analytique de la séance du 21 février 2019 sera affiché le

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 21 février 2019

DÉLIBÉRATION 2019/6

OBJET : Convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Vu le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public arrêté par le Préfet de la Somme le 22 décembre 2017,

Le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois

DÉLIBÈRE

Article 1 : Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois est autorisé à signer la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Article 2 : Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Président,
Alain GEST



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

